



Guide pour demande d'installation solaire en toiture

- Si envoi papier = sans agrafes
- Si envoi par email = pdf uniquement

1. Formulaire cantonal

(modèle disponible sur www.bassins.ch/administration/police-des-constructions/)

Direction générale de l'environnement (DGE) Direction générale du territoire et du logement (DGLT)		Annexe d'installation solaire (non soumise à autorisation)	
Ce document et ses annexes doivent être envoyés à l'autorité communale. L'autorité communale retourne le formulaire dans un délai de 30 jours des réceptions.			
Requérant		Installateur, professionnel qualifié	
Nom, Prénom			
Adresse			
Municipalité			
Tél.			
E-Mail			
☐ Le bâtiment est en zone à bâtir ☐ Le bâtiment est hors zone à bâtir (consultation de la DGLT par le commune)			
Contrôle du respect des critères légaux			
☐ Le bâtiment est un bien culturel d'importance nationale ou cantonale (bâtiement en note "1" et "2")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "3" ou "4")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "5" ou "6")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "7" ou "8")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "9" ou "10")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "11" ou "12")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "13" ou "14")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "15" ou "16")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "17" ou "18")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "19" ou "20")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "21" ou "22")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "23" ou "24")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "25" ou "26")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "27" ou "28")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "29" ou "30")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "31" ou "32")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "33" ou "34")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "35" ou "36")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "37" ou "38")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "39" ou "40")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "41" ou "42")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "43" ou "44")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "45" ou "46")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "47" ou "48")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "49" ou "50")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "51" ou "52")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "53" ou "54")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "55" ou "56")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "57" ou "58")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "59" ou "60")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "61" ou "62")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "63" ou "64")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "65" ou "66")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "67" ou "68")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "69" ou "70")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "71" ou "72")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "73" ou "74")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "75" ou "76")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "77" ou "78")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "79" ou "80")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "81" ou "82")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "83" ou "84")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "85" ou "86")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "87" ou "88")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "89" ou "90")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "91" ou "92")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "93" ou "94")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "95" ou "96")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "97" ou "98")			
☐ Le bâtiment est un bien d'un autre type ou d'un autre type d'importance nationale ou cantonale (note "99" ou "100")			

3. Annexe 2 : Photomontage et plans techniques

(modèle disponible sur www.bassins.ch/administration/police-des-constructions/)

Annexe 2 : Photomontage et plans techniques	
Adresse :	compléter
Parcelle :	compléter
Date :	compléter
Signature propriétaire(s) :	
Sceaux communaux :	
Note : Format document : A3 horizontal Fichier : pdf ou papier	
Plan technique avec mesures	
Photomontage	
Plan de coupe	

4. Annexe 3 : Fiche technique

(modèle disponible sur www.bassins.ch/administration/police-des-constructions/)

Annexe 3 : Fiche technique	
Adresse :	compléter
Parcelle :	compléter
Date :	compléter
Signature propriétaire(s) :	
Sceaux communaux :	
Note : Format document : A3 horizontal Fichier : pdf ou papier	
Fiche technique	
MODULE BI-VERRE N-type TOPCon	
450 W PUISSANCE	
0/+5 W PUISSANCE DE SORTIE GARANTIE	
22,5 % RENDEMENT MAXIMUM	
exempt	

2. Annexe 1 : Plan de situation

(modèle disponible sur www.bassins.ch/administration/police-des-constructions/)

Plan de situation V3 (valable uniquement pour installation solaire en toiture)	
COMMUNE DE BASSINS Echelle 1:500	
Géodonnées : X = 2507320 / Y = 1114535 (exemple format)	
Adresse : compléter	
Parcelle : compléter	
Propriété de : compléter	
Date : compléter	
Source carte : compléter (par ex. Géodonnées d'Etat de Vaud)	
Signature propriétaire(s) :	
Sceaux communaux :	
Note : Format document : A3 horizontal Fichier : pdf ou papier Echelle : 1:500 pour plan Périmètre des travaux : en rouge Visibilité : toutes parcelles attenantes	

Pour toute demande nous restons volontiers disponibles par email à l'adresse :

constructions@bassins.ch

Annexe 1 :

Plan de situation *(valable uniquement pour installation solaire en toiture)*

COMMUNE DE BASSINS

Echelle 1:500

Géodonnées : *X = 2'507'320 / Y = 1'114'535 (exemple format)*

Adresse : *compléter*

Parcelle : *compléter*

Propriété de : *compléter*

Date : *compléter*

Source carte : *compléter (par ex. Géodonnées Etat de Vaud)*

Signature propriétaire(s) :

Sceaux communaux :

Note :

Format document : A3 horizontal

Fichier : pdf ou papier

Echelle : 1:500 (*échelle visible*)

Périmètre des travaux : en rouge

Visibilité : toutes parcelles attenantes



Annexe 2 :

Photomontage et plans techniques

Adresse : *compléter*

Parcelle : *compléter*

Date : *compléter*

Signature propriétaire(s) :

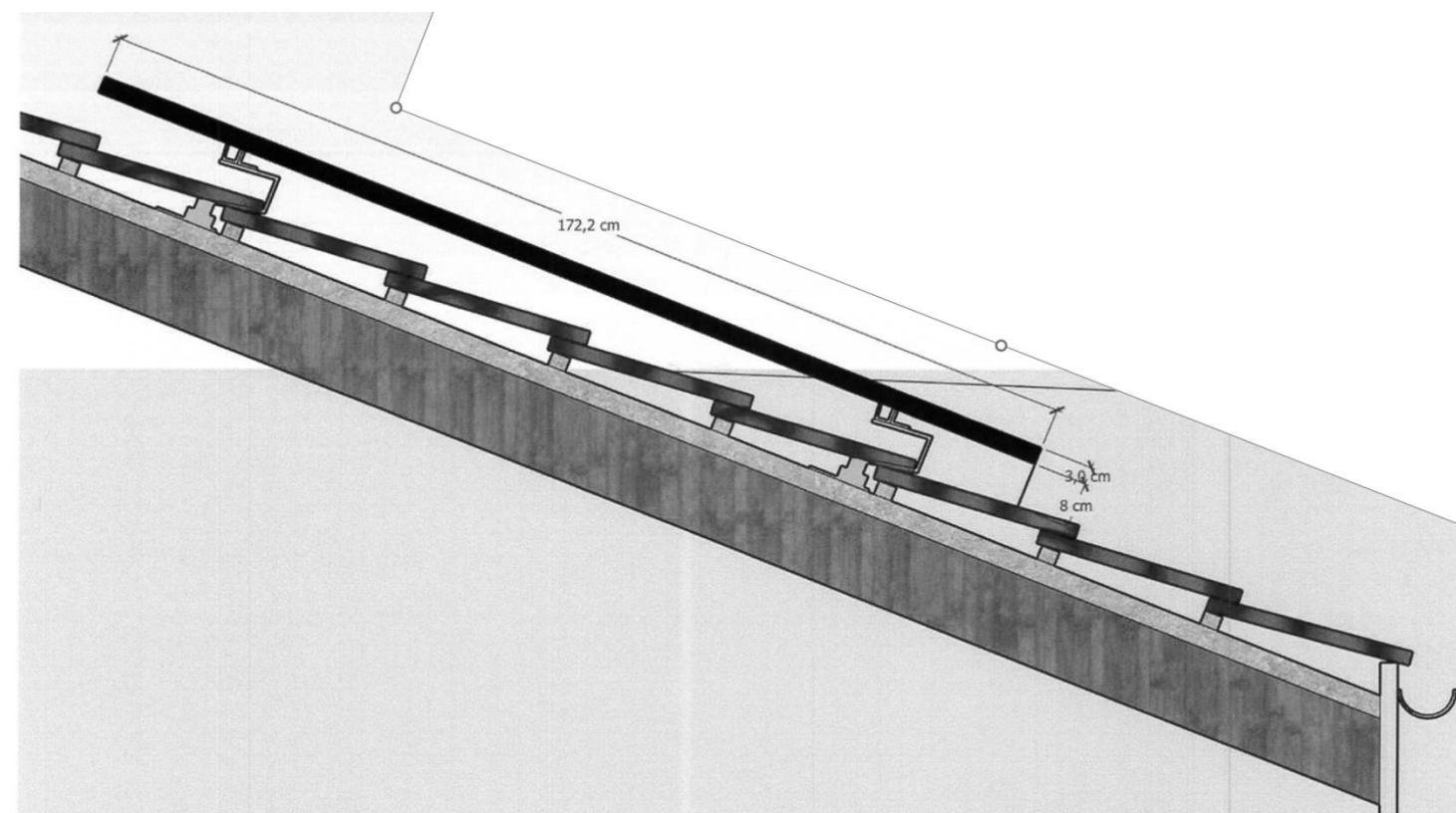
Sceaux communaux :

Note :
Format document : A3 horizontal
Fichier : pdf ou papier

Plan technique avec mesures



Plan de coupe



Photomontage



Annexe 3 :

Fiche technique

Adresse : compléter

Parcelle : compléter

Date : compléter

Signature propriétaire(s) :

Sceaux communaux :

Note :
Format document : A3 horizontal
Fichier : pdf ou papier

MODULE BI-VERRE N type i-TOPCon

MODULE: TSM-NEG9R.28

PUISSANCE: 425-450 W

450 W

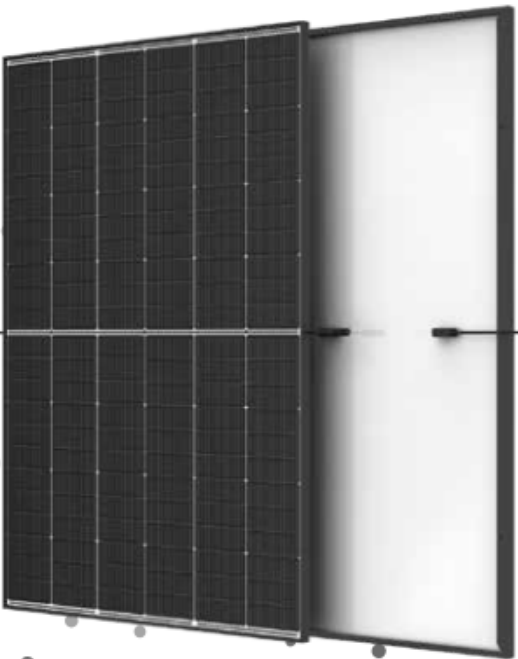
PUISSANCE

0/+5 W

PUISSANCE DE SORTIE GARANTIE

22,5 %

RENDEMENT MAXIMUM



Petit par sa taille, mais grand par sa puissance

- Jusqu'à 450 W de puissance et 22,5 % de haute densité de puissance avec technologie d'interconnexion
- Technologie multi-busbar pour une meilleure réception de la lumière, faible résistance série, amélioration de la conductivité et accroissement de la fiabilité
- Réduit le coût d'installation avec un maximum de puissance et une efficacité plus élevée

Conception à double vitrage, haute fiabilité

- Excellente résistance au feu et aux conditions environnementales défavorables
- Charge de neige de 5 400 Pa et charge de vent de 4 000 Pa (charges d'essai)

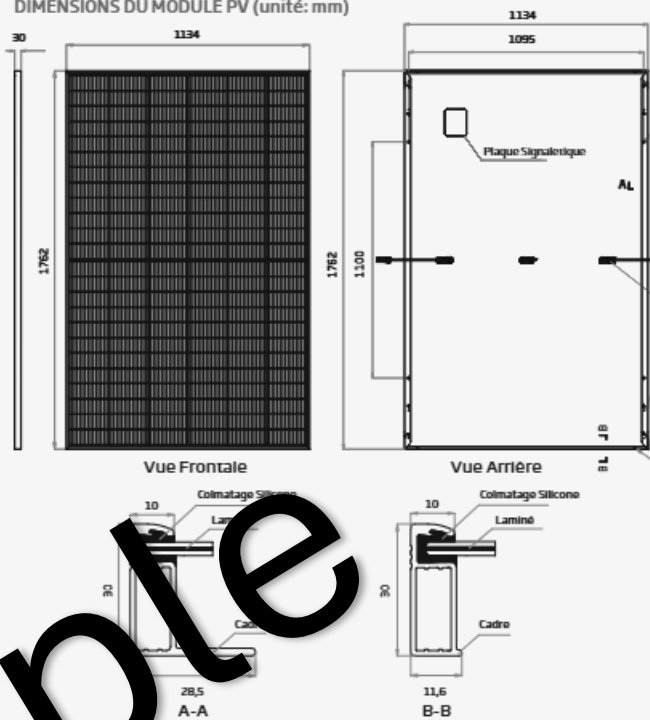
Maximise la récolte d'énergie

- Jusqu'à 25 ans de garantie sur le produit et 30 ans de garantie sur la puissance
- 1 % de dégradation la première année et 0,4 % de dégradation annuelle grâce à la technologie de type N

Solution universelle pour les toits résidentiels et commerciaux

- Conçu pour la compatibilité avec les onduleurs grand public existants, optimiseurs et systèmes de montage
- Taille idéale et poids faible pour une manipulation facile, permettant ainsi une optimisation des coûts de transport et une plus grande facilité d'installation
- Solutions d'installation flexibles pour le déploiement du système

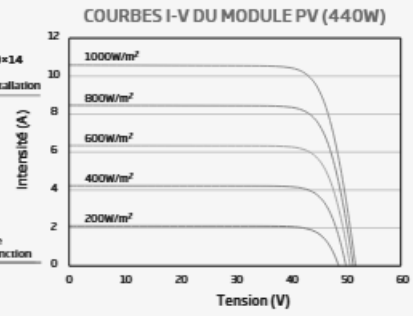
DIMENSIONS DU MODULE PV (unité: mm)



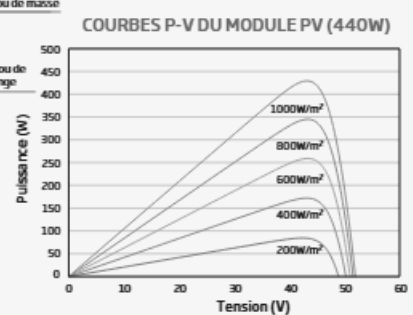
Vue Frontale

Vue Arrière

COURBES I-V DU MODULE PV (440W)



COURBES P-V DU MODULE PV (440W)



Données Électriques (STC)	TSM-425 NEG9R.28	TSM-430 NEG9R.28	TSM-435 NEG9R.28	TSM-440 NEG9R.28	TSM-445 NEG9R.28	TSM-450 NEG9R.28
Puissance crête- <i>P_{max}</i> (Wp)*	425	430	435	440	445	450
Tolérance de puissance de sortie- <i>P_{max}</i> (W)			0/+5			
Tension à puissance maximale- <i>V_{mpp}</i> (V)	42,9	43,2	43,6	44,0	44,3	44,6
Intensité à puissance maximale- <i>I_{mp}</i> (A)	9,92	9,96	9,99	10,01	10,05	10,09
Tension de circuit ouvert- <i>V_{oc}</i> (V)	50,9	51,4	51,8	52,2	52,6	52,9
Intensité de court-circuit- <i>I_{sc}</i> (A)	10,56	10,59	10,64	10,67	10,71	10,74
Rendement du module- <i>η_m</i> (%)	21,3	21,5	21,8	22,0	22,3	22,5

STC: Irradiance 1000 W/m² et d'illumination*, la température de cellule de 25 °C, AM1,5.

* Tolérance de mesure: ±1 %.

Données Électriques (NOCT)	TSM-425 NEG9R.28	TSM-430 NEG9R.28	TSM-435 NEG9R.28	TSM-440 NEG9R.28	TSM-445 NEG9R.28	TSM-450 NEG9R.28
Puissance crête- <i>P_{max}</i> (Wp)	324	328	332	335	339	343
Tension à puissance maximale- <i>V_{mpp}</i> (V)	40,0	40,4	40,7	41,0	41,3	41,6
Intensité à puissance maximale- <i>I_{mp}</i> (A)	8,09	8,11	8,15	8,17	8,20	8,24
Tension de circuit ouvert- <i>V_{oc}</i> (V)	48,2	48,7	49,1	49,4	49,8	50,1
Intensité de court-circuit- <i>I_{sc}</i> (A)	8,51	8,53	8,57	8,60	8,63	8,65

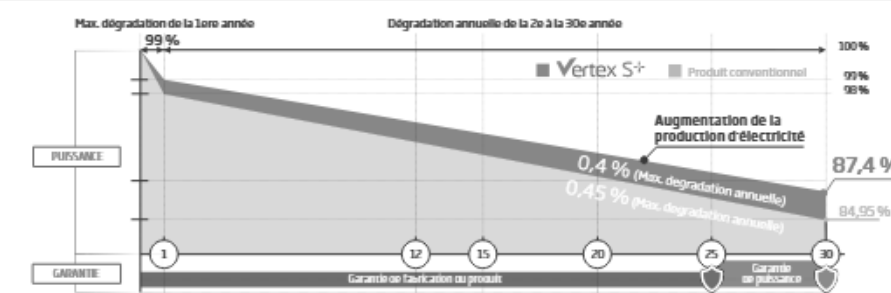
NOCT: Irradiation à 1000 W/m², température ambiante 20 °C, vitesse du vent 1 m/s.

Extension de Garantie du Vertex S+

1 %
Max. dégradation de la 1ère année

0,4 %
Max. dégradation annuelle de la 2e à la 30e année

25 Ans
Garantie de fabrication du produit



Max. dégradation de la 1ère année

Dégradation annuelle de la 2e à la 30e année

Augmentation de la production d'électricité

0,4 % (Max. dégradation annuelle)

0,45 % (Max. dégradation annuelle)

87,4 %

84,95 %

Garantie de fabrication du produit

Garantie de puissance

DONNÉES MÉCANIQUES

Cellules solaires	Monocristallines
Nombre de cellules	144 cellules
Dimensions du module	1762×1134×30 mm
Poids	21,0 kg
Verre en face avant	1,6 mm, haute transparence, AR revêtement et verre solaire trempé
Matériau encapsulant	POE/EVA
Verre en face arrière	1,6 mm, verre solaire trempé
Cadre	30 mm Alliage aluminium anodisé, Noir
Boîte de jonction	Classé IP68
Câbles	Cable: 4,0 mm² Paysage: 1100/1100 mm Portrait: 280/350 mm*
Connecteur	TS4 / MC4 EVO2*

* Consommation spéciale sous vide

VALEURS NOMINALES DE TEMPÉRATURE

NOCT (température nominale de cellule)	43 °C (±2 K)
Coefficient de temp. de <i>P_{max}</i>	-0,30 %/K
Coefficient de temp. de <i>V_{oc}</i>	-0,24 %/K
Coefficient de temp. de <i>I_{sc}</i>	0,04 %/K

GARANTIE

Garantie de fabrication de produits de 25 ans
Garantie de puissance de 30 ans
Dégradation de 1 % la première année
0,4 % de dégradation annuelle de l'énergie

CONFIGURATION DE CONDITIONNEMENT

Modules par boîte: 36 pièces
Modules par conteneur 40': 936 pièces